



# COMPTE - RENDU

Réunion du Comité Syndical du 30/01/2018

## Présents :

- L'Isle d'Espagnac : Joëlle DUQUERROY, titulaire – Geneviève VERBOIS ANQUETIL
- Mornac : Guillaume MARSAT, Président - Isabelle DESMORTIER, titulaire
- Ruelle : Alexia RIFFÉ, titulaire – Catherine DESCHAMPS, titulaire
- Touvre : Jacques PIOT, titulaire – Séverine DUBOIS, titulaire

## 1) Délibération approuvant le compte de gestion 2017

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les conditions d'approbation du compte de gestion 2017.

Monsieur le Président indique :

- qu'après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- qu'après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il appartient au comité syndical d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier et de déclarer que ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le comité syndical est invité à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,  
APPROUVE le compte de gestion 2017 dressé par le trésorier et DÉCLARE que ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

## 2) Délibération approuvant le compte administratif 2017

Présentation est faite au Comité Syndical par le doyen d'âge du comité syndical du compte administratif de l'exercice 2017 du SIVU en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse dressé par M. MARSAT, Président du SIVU Enfance Jeunesse.

Après présentation du budget primitif, des décisions modificatives de l'exercice considéré et des constatations des identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, proposition est faite par le doyen d'âge, d'approuver le compte administratif 2017 résumé comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 943 086.90 €
Recettes de l'exercice	2 015 128.09 €
<b>Réalisations de l'exercice</b>	72 041.19 €
Résultat reporté (N-1)	308 603.61 €
<b><u>Résultat de fonctionnement cumulé (A)</u></b>	<b>380 644.80 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice	95 388.31 €
Recettes de l'exercice	79 345.35 €
<b>Réalisations de l'exercice</b>	- 16 042.96 €
Résultat reporté (N-1)	83 452.15 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé avant rattachement des RAR</u></b>	<b>67 409.19 €</b>
Restes à réaliser dépenses	5 596.20 €
Restes à réaliser recettes	712.46 €
<b><u>Solde des restes à réaliser</u></b>	<b>- 4 883.74 €</b>
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>62 525.45 €</b>
<b><u>Résultat global (A+B)</u></b>	<b>448 053.99 €</b>

Le comité syndical est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte administratif 2017 résumé ci-dessus.

### 3) Délibération portant affectation des résultats de 2017

Monsieur le Président, constatant après approbation du compte administratif 2017 que ce dernier présente un excédent d'exploitation cumulé de 448 053.99 €, propose au comité syndical d'affecter les résultats comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
<i>Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1</i>	308 603.61 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2017	72 041.19 €
<b><u>Résultat d'exploitation cumulé</u></b>	<b>380 644.80 €</b>
<b>Investissement</b>	
<i>Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1</i>	83 452.15 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2017	-16 042.96 €
<b>Résultat d'investissement cumulé avant rattachement des RAR</b>	<b>67 409.19 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	5 596.20 €
Restes à réaliser en recettes	712.46 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>- 4 883.74 €</b>

<b>Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2018</b>	<b>80 644.80 €</b>
<b>Affectation au 001 en investissement sur l'exercice 2018</b>	<b>67 409.19 €</b>

Le comité syndical est invité à en délibérer,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,  
APPROUVE l'affectation des résultats tels que présentés ci-dessus

#### **4) Délibération adoptant le budget prévisionnel 2018**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Budget Primitif 2018 a été construit conformément aux axes retenus lors du débat d'orientations budgétaires :

- + 0.5 % sur les dépenses relevant du chapitre 011
- + 2% sur les dépenses relevant du chapitre 012 (dépenses de personnel)

Concernant les recettes, tous les services étant excédentaires en 2017, il a été possible de maintenir les participations des communes à un niveau comparable de celles de 2017 (delta de 2790 € au total).

Les recettes CAF ont été évaluées en fonction des prévisions CEJ, des évolutions estimées de la fréquentation et tiennent compte des réfections probables résultant des déclarations d'activité de 2017.

Les participations familiales sont évaluées sur la base du réalisé 2017.

Les dépenses de personnels prévoient un volume d'heures de remplacement et de renfort permettant d'assurer la continuité des services en cas d'absence des agents affectés aux différents postes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir

- adopter le BP 2018 ci annexé
- l'autoriser à procéder aux recrutements saisonniers et occasionnels nécessaires au cours de l'année 2018

L'assemblée est invitée à en délibérer.

- ADOPTE le BP 2018 ci annexé
- AUTORISE le Président à procéder aux recrutements saisonniers et occasionnels nécessaires au cours de l'année 2018

#### **5) Délibération portant création d'un poste d'agent technique territorial**

Monsieur le Président propose de modifier le temps de travail d'un emploi d'agent technique affecté à la Maison de la petite enfance.

En pratique il est constaté que cet emploi créé par délibération n° 2016-34 du 8 décembre 2016, à 22/35 génère à ce jour un volume horaire réel annualisé de 28/35. De plus, suite à l'arrêt d'un emploi d'avenir le 16 janvier dernier, l'organisation des temps de ménage a été revue et un volume horaire de 35h par semaine pour ce poste, permettrait une répartition plus attractive pour les agents contractuels assurant les temps de ménage complémentaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à créer un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet à la date du 15 février 2018 et de supprimer l'emploi existant d'Adjoint technique territorial à temps non complet (22/35) sous réserve de l'avis favorable du Comité technique.

Le comité syndical est invité à en délibérer,

autorise le Président à créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 15 février 2018.

#### **6) Délibération reportant l'adoption du RIFSEEP**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la nécessité réglementaire (décret 2014-153 du 20 mai 2014) de revoir les conditions et modalités d'attribution des régimes indemnitaires aux agents du SIVU et de mettre en place le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel).

Il précise que cette obligation réglementaire devait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais que la réflexion et la concertation indispensables à la mise en place du RIFSEEP ne sont pas terminées.

C'est pourquoi il demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser le maintien des régimes indemnitaires actuellement en vigueur jusqu'au 30 juin 2018 au plus tard.

Le comité syndical est invité à en délibérer,

AUTORISE le maintien des régimes indemnitaires en vigueur jusqu'à la date limite du 30 juin 2018

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Prochaines dates du SIVU :**

